

# Élection au Collège en septembre

## *Ouverture de la période électorale pour la région du Sud*

**17 juin 2019**

En septembre prochain, une élection aura lieu au Collège afin de pourvoir à un poste d'administrateur dans la région du Sud (regroupant les régions de l'Estrie et de la Montérégie).

### **Nouvelles régions électorales**

Toutes les régions du Québec ont été regroupées en 2018 en [cinq régions électorales](#), réparties comme suit :

- Nord-Est (régions du Bas-Saint-Laurent; du Saguenay–Lac-Saint-Jean; de la Côte-Nord; du Nord-du-Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine).
- Centre (régions de la Capitale-Nationale; de la Mauricie; de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec).
- **Sud** (régions de l'Estrie et de la Montérégie).
- Nord-Ouest (régions de l'Outaouais; de l'Abitibi-Témiscamingue; de Lanaudière et des Laurentides).
- Métropole (régions de Laval et de Montréal).

### **Période électorale**

La période électorale pour la région du Sud s'étendra du 17 juin au 19 septembre 2019, date du dépouillement du scrutin.

### **Mises en candidature**

Les candidatures au poste d'administrateur peuvent être reçues dès à présent. Tout candidat doit être membre du Collège et être inscrit au tableau de l'ordre au moins quarante-cinq (45) jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin fixée au 19 septembre prochain.

Pour être candidat, le médecin doit avoir son domicile professionnel dans la région du Sud, soit dans l'une des régions administratives suivantes : Estrie ou Montérégie. Les candidatures doivent être soumises à l'aide du [Bulletin de présentation](#), être signées par le candidat en plus d'être appuyées par cinq (5) membres du Collège ayant également leur domicile professionnel dans la région du Sud.

Les bulletins de présentation doivent être transmis par courriel à l'adresse [elections@cmq.org](mailto:elections@cmq.org), au plus tard le mardi 20 août 2019, à 16 h. Toutes les candidatures conformes aux règles établies seront diffusées sur le site Web du Collège entre le 17 juin et le 20 août 2019.

## **Modalités de l'élection**

Le scrutin se tiendra au moyen du vote électronique sous la surveillance de deux experts indépendants, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton et la compagnie ESI Technologies. Ces partenaires effectueront tous les tests nécessaires pour assurer la sécurité, l'intégrité et la validité du scrutin.

## **Outils informatiques requis pour voter**

Il sera possible de voter à partir de n'importe quel navigateur Web, pour autant que celui-ci soit à jour afin d'être doté des dernières fonctionnalités en matière de sécurité. Pour accéder à la plateforme de vote électronique, le membre votant devra aussi s'assurer de ne pas avoir désactivé la fonction JavaScript de son navigateur et d'accepter les témoins (*cookies*) provenant du site Web du Collège.

## **Adresse courriel valide**

Une adresse courriel valide établie au nom du membre, et figurant dans son dossier sur le site sécurisé du Collège est obligatoire pour voter. Les membres n'ayant pas d'adresse électronique valide à leur dossier ne pourront tout simplement pas exercer leur droit de vote.

## **Avis d'ouverture du scrutin**

Le 4 septembre prochain, dès 9 h, le secrétaire du Collège transmettra par courriel un avis d'ouverture du scrutin à chacun des membres ayant droit de vote. Cette communication contiendra toute l'information nécessaire permettant au membre d'accéder au système de vote électronique, accompagnée de la procédure à suivre pour voter.

## **Procédure électorale**

La [Procédure électorale](#), adoptée par le Conseil d'administration en 2018 et mise à jour en juin 2019, contient l'ensemble des règles applicables à l'élection des administrateurs.

Le [Règlement sur les élections au Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec](#), qui a quant à lui été mis à jour en 2017 pour permettre le vote par un moyen technologique, comporte également les ajouts suivants :

- la création d'un [code de conduite](#) pour les candidats;
- la constitution d'un comité consultatif des élections, dont le mandat consiste à répondre aux interrogations du secrétaire d'élections sur le processus électoral.

### **Section dédiée du site Web**

Afin de faciliter la consultation de toute l'information disponible concernant le processus électoral, une [section Élections](#) a été ajoutée au site Web du Collège. Qu'il s'agisse de la composition du Conseil d'administration, du rôle de l'administrateur, de la manière de soumettre une candidature, du calendrier électoral, de la liste des candidats ou des documents à transmettre, l'information recherchée est désormais accessible en quelques clics.

### **CONTACTEZ-NOUS!**

**Adresse courriel :** [elections@cmq.org](mailto:elections@cmq.org)

**Soutien téléphonique :** 514 933-4441, poste 5555 ou 1 888 633-3246, poste 5555

Service offert du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 12 h

### **Adresse postale**

Collège des médecins du Québec

Secrétaire d'élection

1250 Boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 3500

Montréal (Québec) H3B 0G2